



FIM CCI FORMATION NORMANDIE  
RÉVÉLEZ VOTRE POTENTIEL

ACADÉMIE  
des Métiers  
et des Techniques  
100 % AVANT BAC

ÉCOLE SUPÉRIEURE  
des Métiers  
et du Management  
100 % POST BAC

ALTERNANCE

## CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Loi N° 2004-391 du 04 mai 2004, journal officiel du 5 mai 2004

### NOS ATOUTS

- Notre appartenance aux Chambres de Commerce et d'Industrie (**établissement public**) qui représentent les entreprises.
- Notre pédagogie tournée vers l'individu, adaptée et développée avec le monde professionnel
- Notre accompagnement individualisé
- Nos résultats : + de 85 % de réussite aux examens depuis + de 5 ans
- Une insertion rapide : 90 % sont embauchés après moins de 6 mois de sortie

### AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE

- Les entreprises qui embauchent un demandeur d'emploi de 45 ans et plus bénéficieront d'exonération de charges sociales et d'une aide supplémentaire de 2 000 € cumulable avec l'aide de 2 000 € versée par Pôle Emploi pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de plus de 26 ans.
- Exonération de la prime de précarité.
- Possibilité d'aide à la fonction tutorale financée par de nombreux OPCA.
- Possibilité de bénéficier d'une formation «tuteur» de 40h maximum financée par certains OPCA.
- Succession de contrats de professionnalisation : il est désormais possible d'enchaîner deux contrats de professionnalisation à durée déterminée lorsque le 2ème contrat permet d'acquérir une qualification supérieure.

### PARCOURS DE FORMATION

- Durée comprise entre 15% (150h minimum) et 25% de la durée du CDD ou de la période de professionnalisation du CDI, et au-delà de 25% selon accord de branche.
- Personnalisation des parcours de formation, en fonction des connaissances des bénéficiaires et des besoins d'entreprise.

### NATURE ET DUREE

CDD de 6 à 24 mois, ou CDI avec une action de professionnalisation. Ces durées sont associées à certains publics, et aux certifications ou formations définies par accord de branche.

### PUBLIC

- Accessible aux jeunes de 16 à 25 ans sans qualification professionnelle ou souhaitant compléter leur formation initiale afin d'accéder au métier ou à la qualification souhaitée (titre, diplôme, qualification reconnue par les conventions collectives).
- Accessible aux demandeurs d'emploi de plus de 26 ans dès inscription à Pôle Emploi.

### FINANCEMENT

Les frais de formation sont pris en charge par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé - O.P.C.A. - dont relève l'entreprise.

## CONTACTEZ-NOUS

- Cherbourg-Octeville : 02 33 78 86 88
- Granville : 02 33 91 21 30
- Saint-Lô Campus 1 : 02 33 77 43 50
- Saint-Lô Campus 2 : 02 33 77 86 77

# GRILLE DE REMUNERATION

Loi N° 2004-391 du 04 mai 2004, journal officiel du 5 mai 2004

## POUR UN CONTRAT DE 35 HEURES AU 01/01/2018

SMIC 35h = 9.88 €/h x 151.67h/mois = 1498.47 € brut/mois

**Tableau à titre indicatif**, vous devez vous référer à votre accord de branche.

[WWW.FIM.FR](http://WWW.FIM.FR)

	% du SMIC	Salaire brut stagiaire
<b>Niveau de formation inférieur au Bac, niveau Bac général ou équivalent</b>		
- 21 ans	55%	824,16 €
21 ans à - 26 ans	70%	1 048,93€
+ 26 ans	100%	1 498,47 €
<b>Bac technologique, Bac Pro ou titre professionnel équivalent et plus</b>		
- 21 ans	65%	974,00 €
21 ans à - 26 ans	80%	1 198,78 €
+ 26 ans	100%	1 498,47 €

Les conseillers de FIM CCI Formation Normandie sont à votre écoute et vous accompagnent dans la mise en place de vos projets de formations et de recrutements.

FIM CCI Formation Normandie vous aide à la constitution du dossier pour la réalisation du contrat de professionnalisation.